

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, MM. Cyril GUIDEC, Clarisse LEJARD, Mmes Emma VÉRON, Valérie DABOUINEAU, MM. Christophe BÉRAUDY, Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Mathilde BARASSÉ, Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, M. Michel BERNARD, Mme Marie-Josèphe JADELLOT, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration à Mme JADELLOT).

Secrétaire de séance : M. Cyril GUIDEC.

D260514-01 : RAPPORT ANNUEL 2013 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2013 de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe : Syndicat Mixte de Restauration (S.M.R.) de la Région de Sablé.

Ce rapport a été présenté en Conseil communautaire, et il est demandé à chaque commune de la Communauté de communes de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2013 du Syndicat Mixte de Restauration de la région de Sablé-sur-Sarthe.

D260514-02 : CONVENTION VIA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA SOUSCRIPTION DUN CERTIFICAT SECURISE DE CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en 2009, la commune a souscrit un certificat de contrôle de légalité des actes auprès du Crédit Agricole et via la Communauté de communes. Ce certificat permet l'accès à un portail électronique appelé FAST afin d'envoyer les délibérations au contrôle de légalité par la voie électronique. Le fait de passer par la Communauté de communes nous exonère des frais de souscription.

Or, les normes de certificats électroniques évoluent. En conséquence, le certificat que Parcé utilise actuellement ne sera plus reconnu par FAST en décembre 2014. Ensuite, le nouveau certificat RGS** sécurisé sera obligatoire pour :

- **continuer à envoyer les délibérations au contrôle de légalité par la voie électronique.**
Le Crédit Agricole s'est engagé à envoyer au plus tôt le certificat sécurisé dès réception du dossier de chaque commune ;
- **utiliser FAST dans le cadre d'Actes Budgétaires**
La Communauté de Communes de Sablé a ajouté au contrat collectif existant pour ACTES, la partie concernant Actes Budgétaires, afin de transmettre les Actes Budgétaires par FAST, à condition d'avoir passé un avenant à la convention avec la Préfecture pour y inclure la transmission des documents budgétaires, ce qui est le cas.

Rappelons que la mise en place de FAST, qui dépend du groupe Caisse des Dépôts et Consignations, s'est faite dans le cadre d'un achat groupé, initié à la demande de la Préfecture. Pour finir, il faut préciser que ce certificat de FAST est valable pour le budget Communal mais aussi celui du CCAS.

Il est donc proposé de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'abonnement à CA Certificat, certificat électronique permettant la télétransmission des actes administratifs de la Commune (arrêtés, délibérations et décisions prises par délégation).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le présent rapport et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ladite convention.

D260514-03 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Par délibération du 13 décembre 2013, le Conseil de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a décidé de modifier les compétences facultatives inscrites aux statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Pour respecter l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de corriger la partie de la délibération concernant l'attribution de fonds de concours pour la réalisation de Centre de Secours et d'Incendie dans la mesure où cette faculté ne relève pas de compétences statutaires ni de la définition de l'intérêt communautaire mais de dispositions réglementaires.

Par délibération du 27 février 2014, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de rapporter la partie de délibération concernant ce point réglementaire et donc de supprimer de ses statuts le versement de fonds de concours communautaires pour la réalisation de Centre de Secours et d'Incendie.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le présent rapport.

D260514-04 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de proposer à la Direction Générale des Finances publiques les noms de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, en nombre double, afin de composer la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.). M. le Maire est président de droit ou son adjoint délégué.

La composition de la C.C.I.D. proposée à la Direction des services fiscaux est la suivante :

- 14 titulaires et 2 commissaires hors commune
- 14 suppléants et 2 commissaires hors commune

Les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Une représentation équitable des taxes directes locales et des différents hameaux de la commune doit en outre guider le choix du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de proposer 32 noms de représentants à la C.C.I.D., soit 16 titulaires dont 2 hors commune et 16 suppléants dont 2 hors commune,

désigne les conseillers municipaux et les contribuables de la commune suivants :

Commission Communale des Impôts directs : Liste préparatoire

Composition : Le Maire : M. Michel GENDRY, l'Orée, ou son adjoint délégué : M. Tony LÉVÈQUE, 1^{er} adjoint, 30 rue des Coquelicots.

	TITULAIRES (noms et adresses)		SUPPLEANTS (noms et adresses)	
Foncier bâti :	Frédérique GRANDIN	La Métairie	Tony LEVEQUE	30 rue des Coquelicots
	Alain BRUANT	13 allée de la Garenne	Claude MERCIER	3 bis rue Charles de Gaulle
	Marie-France BRILLET	Les Besneries	Claude THIBAUT	Le Nouveau Pâlis
	Emma VERON	2 rue de la Motte	Yves RICHARD	6 rue Claude Chappe
	Cyril GUIDEC	12 allée de la Garenne	Marie-Josèphe JADELOT	Le Noyer à Tertous
Foncier non bâti :	Josiane CLEMENT	L'Ecouterie	Gérard CHOLLET	Villeplomb
	Jean-Christophe LELIEVRE	La Guérvivière	Jean-François JOLY	L'Oclaisière
	Michel DUFEU	7 rue du Moulin	Jacky MARTIN	Le Gravier
Habitation :	Christophe BÉRAUDY	4 rue Pierre Giraud	Alexandra CATHERINE	6 quater rue Charles de Gaulle

	Mathilde BARASSÉ	46 rue Albert Maignan	Gérard BRETON	10 rue du Four
	Didier VAUDRY	6 allée des Chênes	Michel THIBERGE	Goupillou
C.F.E. :	Anne DAUTON	La Roterie	Nicolas HUREL	L'Hingerie
	Patrice RIAUTE	Le Grand Courbeton	Luc BENGLOAN	6 allée du Clos Champagne
	Alain LEPINE	Le Bois de Morteveille	Armelle BRASSEUR	La Grande Mairie
2 hors commune :	Albert BRISSAULT	1 hameau de la Petite Taupe – 72300 SOLESMES	Antoine D'AMECOURT	Château de Pescheseul – 72430 AVOISE
	Jean SAUVAGE	14 rue Saint Roch – 78350 JOUY EN JOSAS	Stéphane LEBLANC	ZA Impasse du Champ de la Roche - 72300

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le présent rapport.

D260514-05 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

A l'instar de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) dont le renouvellement est achevé, la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.) par le Directeur départemental des finances publiques intervient dans les deux mois de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI, suivant le renouvellement général des conseils municipaux (art. 346 de l'annexe III au code général des impôts) (CGI). Aussi, les C.I.I.D. constituées en 2012, doivent être renouvelées.

Le retour des listes est attendu au plus tard pour le vendredi 20 juin 2014.

Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche plus globale de révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour laquelle les C.I.I.D. auront un rôle consultatif dans le cadre des travaux des commissions départementales d'évaluation des locaux.

Commission Intercommunale des Impôts directs :

Composition :

- M. Tony LÉVÈQUE, 1^{er} adjoint, 30 rue des Coquelicots
- Mme Emma VÉRON, conseillère municipale, 2 rue de la Motte

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le présent rapport.

D260514-06 : MODIFICATION D'ADRESSE

A la demande du propriétaire du n°41 rue Basse, il est proposé de modifier l'adresse de la parcelle cadastrée AC 227 afin que l'accès de l'habitation se fasse désormais par le « n°1 allée des Jardins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le changement d'adresse et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités d'usage liées à ce changement.

D260514-07 : CREATION D'ADRESSES

A la suite de la division en deux lots séparés d'un terrain situé Chemin des Tourettes, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la création des numéros « 9 » et « 11 », à côté du n°7 existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création des adresses suivantes :

- N°9 chemin des Tourettes
- N°11 chemin des Tourettes

et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités d'usage liées à ce changement.

D260514-08 : PARTICIPATION DES PARENTS A UNE SORTIE MERCREDIS LOISIRS

Afin d'organiser une sortie au Zoo de la Flèche pour les enfants qui fréquentent les Mercredis Loisirs, il est envisagé de demander une participation des parents, complémentaire au tarif journalier, à cette sortie prévue le mercredi 25 juin 2014. Détail de la prestation :

- Coût du transport par la STAO : 280 € pour le forfait aller/retour
- Coût de l'entrée au Zoo, tarif groupe : 13 € par enfant soit pour 20 enfants : 260 €
- Soit un budget de 540 €, représentant pour information 27 € par enfant
- Participation proposée pour la sortie : 7 € par enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation forfaitaire de 7 € par enfant inscrit pour la sortie au Zoo du 25 juin 2014, étant entendu que cette participation se rajoute au tarif d'inscription des Mercredis Loisirs.

D260514-09 : RYTHMES SCOLAIRES : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Afin d'organiser la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, M. le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance du Projet Educatif Territorial élaboré (PEDT) élaboré à cette occasion et annexé au présent rapport. Le PEDT rappelle notamment :

- Le périmètre et le public concernés (pour 2014-2015, école publique uniquement)
- L'organisation du temps périscolaire hebdomadaire
- Les partenaires du projet
- Les champs d'action, les activités, les locaux et les personnels
- Le pilotage du projet
- Les méthodes employées : état des lieux, objectifs, évaluation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions :

- approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires du projet : dérogations au taux d'encadrement, demande de financements, recrutement de personnels.

D260514-10 : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial lié à la mise en place des rythmes scolaires, il vous est proposé le recrutement suivant :

Conformément à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité (renfort d'équipe sur le temps des activités périscolaires) :

- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe ou un animateur, titulaire du BPJEPS ou équivalent ou du BAFD, contractuel à temps non complet (6h00/semaine) du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon du grade de recrutement (IB 330 pour le grade d'adjoint d'animation ou IB 340 pour le grade d'animateur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement dans les conditions précisées dans ledit rapport.

D260514-11 : DEMANDE D'AGREMENT POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX SERVICES CIVIQUES

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial lié à la mise en place des rythmes scolaires, il vous est proposé le recrutement de deux jeunes en mission de Service Civique.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Seuls comptent les savoir-être et la motivation. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou

un emploi à temps partiel. Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le Service Civique est indemnisé par l'Etat et par l'organisme d'accueil qui verse au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.

Un accompagnement pour faciliter le déroulement de la mission est proposé. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux Services Civiques dans les domaines suivants :
 - ✓ Un volontaire de médiation « Développement durable et Environnement », du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, à raison de 24h/semaine,
 - ✓ Un volontaire de médiation « Patrimoine », du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015, à raison de 24h/semaine,
- autorise M. le Maire à demander les agréments pour 2 ans auprès des partenaires institutionnels.

D260514-12 : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Un agent est actuellement recruté à l'école par le biais d'un contrat aidé du 04 juin 2013 au 03 juin 2014. Des démarches sont en cours pour renouveler son Contrat d'Accompagnement à l'Emploi auprès de Pôle Emploi.

Pour le cas où ces démarches n'aboutiraient pas, je vous propose le recrutement suivant :

Conformément à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité (renfort d'équipe sur le temps scolaire et le temps cantine) :

- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (23h30/semaine) du 4 juin 2014 au 31 juillet 2014, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 (IB 330) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précisées dans ledit rapport.

INFORMATIONS DIVERSES :

JURYS D'ASSISES 2015 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2015. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral n°2013073-0006/DRLP/du 14 mars 2013, soit 6 personnes. Le tirage au sort est le suivant :

- ✓ *Mme Nathalie MARTINEAU*
- ✓ *M. Olivier BOISSÉ*
- ✓ *M. Emmanuel BRUNET*
- ✓ *M. Benoît BORET*
- ✓ *M. Jonathan FROISSARD*
- ✓ *M. Christophe PLANCHENAU*

- Information sur les tarifs de location de salles aux aînés ruraux en 2015 : suite à la demande de l'association, le Conseil municipal donne son accord pour que le prochain tarif reste « forfaitaire ».
- Information sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent sur la commune de Vion du 19 mai au 31 juillet 2014.
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Prévoir un rendez-vous avec l'Office de Tourisme pour organiser la saison touristique
- Présentation du C.I.S.P.D. au prochain Conseil municipal
- Proposition de visite de Visserie Service pour les élus intéressés
- Visite de la caserne des pompiers à prévoir après réception des travaux

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 30 juin 2014 à 20 h 00

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Cyril GUIDEC

Clarisse LEJARD

Emma VÉRON

Valérie DABOUINEAU

Christophe BERAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Mathilde BARASSE

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Marie-Josèphe JADELOT

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration à Mme JADELOT)

Laurent BOUTTEVIN